

jours-hommes, et de 1960 à 1970, le grand total était de 3,351,490 jours-hommes.

On remarque donc, monsieur le président, que ces chiffres indiquent de façon claire l'augmentation dramatique du nombre de jours-hommes perdus à cause des grèves ou des «lock-out». Malgré le nombre très élevé des jours-hommes perdus au cours de 1970, la moyenne de 1901 à 1970 s'établit à peine au-dessus d'un million, ceci est dû au fait que le nombre de jours-hommes perdus au cours de la dernière année est extrêmement élevé en comparaison avec celui des années précédentes. D'ailleurs, ces années précédentes expliquent pourquoi la moyenne est inférieure à la performance de 1970.

J'avoue, monsieur le président, qu'il n'est pas facile, étant donné les contradictions engendrées par le système actuel, de proposer des solutions aux nombreux problèmes des travailleurs. Et pourtant, nous du Crédit social, nous préconisons depuis de nombreuses années des solutions sérieuses qui seraient en mesure de remédier à tout cela. D'ailleurs, l'une de ces solutions serait de permettre la participation des travailleurs canadiens aux bénéfices et à l'actionnariat des entreprises.

De plus, nous savons aussi que la réforme monétaire du Crédit social, en permettant une plus juste distribution, soit sous forme de sécurité sociale, des richesses de notre pays, offre une solution de rechange qui plaît aux Canadiens désireux de sauvegarder leur individualité. Mais une réforme du système monétaire, si elle maintient le contrôle, par quelques individus, de tous les moyens de production, ne saura instaurer une véritable paix sociale, c'est-à-dire une véritable justice. Alors, la société serait toujours à la merci des propriétaires des moyens de production et les travailleurs resteraient en fin de compte des personnes de seconde zone.

Au fait, je pense nécessairement que la seule mesure pouvant créer une véritable paix sociale est celle de la participation des travailleurs canadiens aux bénéfices des entreprises. La véritable solution ne serait donc pas de faire de l'État le seul propriétaire, comme le régime socialiste le requiert, mais de faire de tous les propriétaires.

Monsieur le président, c'est en 1889 que le Congrès international de la participation aux profits qui s'est déroulé en France a défini la participation aux profits comme étant:

Une entente librement consentie par laquelle l'employé reçoit une partie préfixée des profits.

De son côté, The Council of Profit Sharing Industries, de Chicago, a fourni la définition suivante:

Toute méthode d'après laquelle un employeur paie ou rend disponible à ses employés réguliers, en plus de son salaire ordinaire, des paiements immédiats ou différés qui sont basés sur les profits de l'entreprise.

Monsieur le président, en février 1972, dans la revue *L'Action Nationale*, le Révérend Père Jean Genest a décrit d'une façon très remarquable l'évolution de la pensée dans le domaine de la participation des travailleurs au développement des entreprises canadiennes et au partage des bénéfices. D'ailleurs, voici certains extraits de cet article:

... en fait maintenant un devoir des intéressés: «La participation est devenue un droit de l'homme. Chaque homme apparaît comme le coauteur, le coresponsable et le cobénéficiaire de l'œuvre sociale. Tout homme a donc le droit et le devoir subséquent de participer à cette œuvre. Dans cette optique, le problème de la participation doit être posé en termes de droit des intéressés plutôt qu'en termes de devoir de la direction. La participation doit aller jusqu'à la transformation des structures de l'entreprise. Ces structures nouvelles doivent permettre d'instituer un dialogue. Elles ne doivent cependant pas aller jusqu'au partage de la souveraineté.» On pourrait discuter longtemps si

Difficultés dans le domaine du travail

une telle participation est un droit des travailleurs mais il reste que les chefs d'entreprise, dans l'ensemble, ont plus écouté leur intérêt que leur devoir. Aujourd'hui, il ne leur est plus permis de se tromper sur la mentalité ouvrière. Leurs refus souvent systématiques de toute participation à une certaine gestion de l'entreprise est la grande raison qui pousse la classe ouvrière et leurs syndicats vers le socialisme et sa forme extrême de communisme. Leurs responsabilités sociales, énormes et sérieuses, non-assumées, nous conduisent à la décennie de violence et de malaise. Il faut faire quelque chose.

... Le deuxième élément de transformation sociale, c'est la participation des travailleurs aux bénéfices. On distingue généralement trois grandes formes de participation aux bénéfices:

- 1) une remise pure et simple en argent dès que les profits sont connus suivant un pourcentage établi d'avance; 2) une forme d'épargne-obligation remise à l'occasion d'une maladie, du départ ou de la retraite; 3) l'attribution d'actions de l'entreprise connue sous le nom d'actionnariat et qui a le mérite de rendre les travailleurs juridiquement propriétaires de l'entreprise au même titre que les sociétaires.

Ces trois formes ont un effet psychologique et social très puissant d'abord par l'effet d'intéressement des travailleurs à l'entreprise et par l'effet de participation qui rend tout le personnel solidaire les uns des autres. Entre les trois formes de participation aux bénéfices, le boni, le plan d'épargne et l'actionnariat, ce sont les deux dernières qui ont retenu davantage l'attention.»

Monsieur le président, ce n'est pas le seul programme qui existe concernant la participation des travailleurs aux profits. Car, il existe un autre programme aux États-Unis qui est encore plus connu, et qui a été publié par Louis O. Kelso. D'ailleurs, le plan Kelso peut se résumer en les quelques mots qui suivent.

Étant donné que monsieur Kelso reconnaît que les travailleurs se trouvent de moins en moins à utiliser leurs énergies à la production salariée, parce que tout d'abord les machines et l'automatisation les remplacent, et aussi après avoir constaté sans difficulté de quelle façon la concentration industrielle se poursuit, ce dernier en est arrivé à désirer que tous les travailleurs deviennent des capitalistes, tout en leur fournissant les moyens de devenir actionnaires des entreprises qui les embauchent.

Outre cela, monsieur le président, je voudrais attirer votre attention sur une des suggestions qui apparaît dans le plan Kelso et qui se lit comme suit:

Reconnaissance par le gouvernement du devoir qui lui incombe d'assurer à tous les membres de la société une participation raisonnable à la production des richesses de manière à ce qu'ils puissent tous obtenir un revenu suffisant pour vivre.

On peut donc s'imaginer que tout le monde recherche cela, étant donné que tous les Canadiens, quels qu'ils soient, désirent toucher un revenu suffisant pour vivre.

Dans un discours de l'honorable ministre du Travail (M. Munro), prononcé le 8 mai 1974 au Craig-Allen Golf Club, à Woodstock (Ont.), ce dernier disait ceci:

La participation du travailleur est l'un des secteurs auquel mon ministère et moi-même nous nous intéressons particulièrement. Les autres sont la satisfaction au travail, la sécurité de l'emploi, la nécessité d'étendre le syndicalisme et le milieu de travail.

Et plus loin, il poursuit en disant:

Malheureusement, les programmes de participation n'abondent pas au Canada. Je crois qu'un plus grand nombre d'entreprises devraient prendre la revalorisation du travail comme point de départ à leur programme de participation et à même à celui du partage des bénéfices.

Par contre, monsieur le président, on se rend compte actuellement que le gouvernement met l'accent sur l'éthique, sur la morale du travail. Mais est-ce que ce même gouvernement s'intéresse au fait que l'on pourrait libérer l'homme de l'esclavage du travail grâce à l'automatisation? Au contraire, ce qui intéresse ce dernier, c'est plutôt de maintenir la mentalité d'esclavage que la société actuelle favorise par tous les moyens imaginables.